

Rapport annuel 2020 de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire

CONSEIL DE FONDATION

Présidence : Mme Liliane Maury Pasquier

Vice-présidence : M. Guy Suchet

Membres : Mmes Esther Alder (Christina Kitsos dès le 6.10.2020), Louise Barradi, Karine Bruchez, Anne-Catherine Hurny, Nathalie Leuenberger, M. Patrick Malek-Asghar (Salima Moyard dès le 8.12.2020), et Mme Eléonore Zottos

Message du Conseil de fondation

Avec la création de cette Fondation, une impulsion nouvelle est apportée pour l'accueil préscolaire dans le canton de Genève.

Malgré le développement important de l'offre d'accueil ces dernières années, de trop nombreuses familles attendent encore une place en crèche pour leur enfant, mettant ainsi à mal la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle des parents (des familles dans toutes leurs compositions).

La Fondation, en soutenant et favorisant le développement de l'accueil préscolaire dans les communes genevoises, via la perception d'une contribution des employeurs et le versement d'une contribution du canton, vise à créer une nouvelle dynamique qui permet, à terme, de répondre aux attentes et besoins des familles et comble ce manque manifeste de places de crèches à l'échelle du canton.

Cet élan a aussi pour ambition d'atténuer les disparités territoriales existantes au sein du canton afin que l'accès à une offre, permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle, soit moins dépendant du lieu de résidence des familles.

L'enjeu est crucial. Développer l'accueil préscolaire c'est promouvoir l'égalité entre les sexes en offrant les structures d'accueil préscolaire nécessaires à l'investissement professionnel des parents et en particulier des mères (à l'heure actuelle l'organisation professionnelle des mères est la plus impactée). C'est aussi promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes enfants indépendamment de leurs milieux social et familial, par le biais d'une socialisation précoce et d'un accueil de qualité pour tous.

La Fondation a pour mission d'encourager une politique de la petite enfance plus harmonisée entre les communes, notamment en ce qui concerne les critères d'accès et les tarifs. De même, en ce qui concerne le financement de mesures en faveur de l'accueil préscolaire des enfants à besoins spécifiques.

A. MISSIONS DE LA FONDATION

La Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire est instituée par la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire (LAPr) du 12 septembre 2019.

Un des buts de cette nouvelle loi est de développer l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire, afin d'atteindre un taux d'offre d'accueil adapté aux besoins et répondre ainsi à l'art. 200 de la Constitution genevoise, qui stipule que l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est bien adaptée à ces besoins.

Le but de la Fondation est double :

Il est d'abord financier, avec la perception de la contribution des employeurs et celle du canton pour le financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies (crèches) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour, subventionnées ou exploitées par les communes, et sa redistribution aux communes. Il s'agit par conséquent du financement des places d'accueil qui ont vocation à répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Une quote-part de cette contribution est notamment dédiée aux mesures en faveur de l'accueil préscolaire des enfants à besoins spécifiques.

Il est également politique, la Fondation ayant pour mission de soutenir la coordination et la planification de l'accueil préscolaire. Cela comprend notamment les tâches de recommander au Conseil d'Etat un taux d'offre d'accueil préscolaire à atteindre, d'établir des éléments de planification pour parvenir à ce dernier et de proposer des recommandations quant aux critères d'accès ou encore de publier une grille de référence des tarifs.

La FDAP a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ci-après ACG) qui en assure la gestion administrative, comptable et financière. L'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) est également étroitement associé aux travaux du Conseil de fondation et assure une expertise en matière de petite enfance.

B. ACTIVITES DE LA FONDATION EN 2020

La situation sanitaire particulière (COVID 19) a demandé un aménagement du rythme des séances du Conseil de fondation ainsi que l'utilisation de la visioconférence pour assurer leur tenue.

Le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2020. Les premières séances ont été dédiées à la mise en place de la Fondation (fonctionnement, mécanisme de la perception et système de la redistribution des montants perçus, mécanisme de contrôle des comptes, etc.) et à la priorisation de ses missions et à l'établissement d'un calendrier.

Au premier semestre, le Conseil de fondation a notamment pris connaissance des données statistiques genevoises élaborées par l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE). Ces données concernent le nombre de places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies¹ (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour (structures de coordination et crèches familiales).

¹ Structures ouvertes au moins 45 heures par semaine, avec repas de midi et une ouverture annuelle sur au moins 45 semaines.

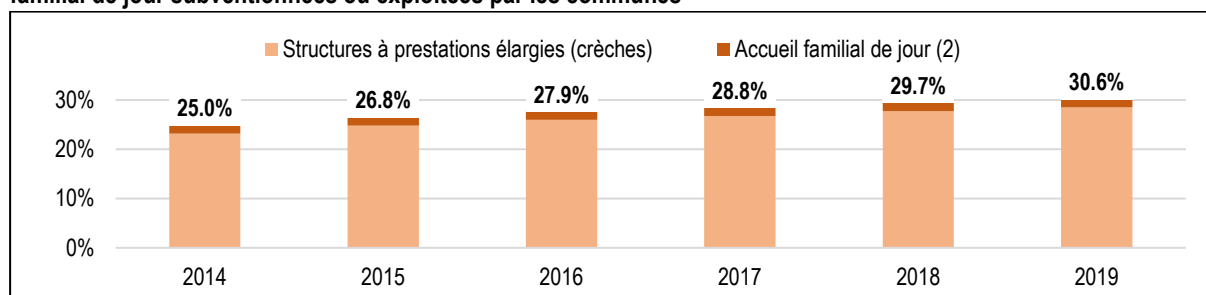
Fin 2019, on comptabilisait à l'échelle du canton un peu plus de 6'000 places dans les structures d'accueil à prestations élargies et 450 places pour l'accueil familial de jour. En 5 ans, le nombre de places d'accueil à prestations élargies a augmenté de près de 1'300 places, et d'environ 80 places pour l'accueil familial de jour. Globalement, cela représente en moyenne 275 places créées par an entre 2014 et 2019. Au cours des 15 dernières années, l'offre d'accueil a augmenté en moyenne de 210 places par an.

Nombre de places d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes

Nombre de places	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Structures à prestations élargies (crèches)	4'738	5'186	5'490	5'652	5'867	6'031
Structures de coordination AFJ + crèches familiales	368	415	393	441	421	450
Total	5'106	5'601	5'884	6'093	6'289	6'481
Accroissement annuel		+495	+283	+209	+196	+192

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Taux d'offre⁽¹⁾ d'accueil dans les structures à prestations élargies (crèches) et dans les structures pour l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes



(1) Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire (Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet, sans les enfants âgés de 0 à 4 mois / congé maternité). (2) Structures de coordination AFJ + crèches familiales.

Sources : OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Fin 2019, l'offre de places en crèches et dans les structures pour l'accueil familial de jour représentait 30.6 places d'accueil pour 100 enfants d'âge préscolaire.

Des résultats de l'enquête sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil préscolaire, réalisée en 2018 par l'OCPE, ont également été présentés. Selon cette étude², il manquait 3'200 places en crèche à la rentrée scolaire³ 2017/2018 pour satisfaire les préférences des familles en matière d'accueil préscolaire. Les besoins exprimés par les familles étaient particulièrement importants pour les enfants âgés de moins de 24 mois. Il a été relevé la stabilité des besoins exprimés par les familles par rapport à l'enquête menée en 2014, malgré l'augmentation des places offertes, cela en raison notamment de l'accroissement de la population et d'une demande croissante. Cette enquête est un outil indispensable pour que le Conseil de fondation puisse émettre des recommandations en fournissant notamment des indications importantes sur les besoins exprimés par les familles en matière d'accueil préscolaire. Le Conseil de fondation a donc décidé de mandater l'OCPE pour reconduire cette enquête en 2023.

² Jaunin, A., Martz, L., (2018). « La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 ». Focus n°16, décembre. Genève: OCPE/SRED.

³ Moment où une partie des places sont libérées par la volée qui entre à l'école.

Au deuxième semestre, l'OCPE a présenté diverses analyses au Conseil de fondation afin d'alimenter la réflexion sur un taux d'offre à atteindre dans la perspective de préparer les éléments de la recommandation en la matière attendue par le Conseil d'Etat (art.23 lettre g de la LAPr). La problématique notamment de la difficulté à trouver du personnel formé dans le domaine de la petite enfance dans le canton a également été discutée.

Dans l'optique d'obtenir des éléments objectivables afin de proposer des recommandations quant aux critères d'accès ou encore de publier une grille de référence des tarifs (art.23 lettres j et k), le Conseil de fondation a décidé de reconduire en 2021 l'étude sur les critères d'accès et les pratiques tarifaires des communes genevoises qui avait été réalisée en 2016 par l'OCPE. À cet effet, l'OCPE a présenté divers éléments concernant cette nouvelle étude (périmètre, méthodologie, calendrier).

Enfin, pour cette année, dans l'attente du projet de règlement sur l'accueil préscolaire, la Fondation n'a pu apporter de soutien financier pour les mesures pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques. Le montant concerné a été mis en provision.

C. FINANCEMENTS ET SUBVENTIONS EN 2020

La contribution des employeurs est prélevée sur la masse salariale composée des salaires soumis à cotisation selon la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Elle correspond à 0.07% de la masse salariale précitée. Les 50 caisses de compensation pour allocations familiales, actives sur le canton de Genève, sont chargées de récolter cette contribution et la reverser à la Fondation.

Chaque année, à la fin du mois de juin, les caisses de compensation pour allocations familiales doivent faire parvenir à la FDAP le relevé définitif et une partie de leurs états financiers validée par leur organe de révision. Les ajustements sont comptabilisés sur l'exercice suivant et le montant final de la contribution 2020 sera arrêté au 3^{ème} trimestre 2021. Les montants sont répartis selon le mécanisme précisé dans la LAPr à l'art. 11.

Dans la mesure où il s'agit du premier exercice annuel de la Fondation et par prudence, la contribution des employeurs comptabilisée a été limitée aux montants réellement encaissés. Sur la base des décomptes périodiques, les caisses ont transmis les montants 2020 suivants :

- 21.6 millions de contributions facturées aux employeurs par les caisses
- 20.6 millions de contributions encaissées en 2020
- 0.65 million de frais de gestion perçus par les caisses correspondant à 3% des contributions facturées (selon l'art. 31 du Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour, RSAPE)

Les encaissements restants concernant l'année 2020, estimés à environ 1 million, seront comptabilisés lors de leur encaissement.

Selon l'art. 9 de la LAPr, le canton participe au financement de l'exploitation des structures d'accueil préscolaire à prestations élargies et des structures de coordination de l'accueil familial de jour subventionnées ou exploitées par les communes. Cette contribution cantonale, versée à la Fondation et répartie selon des modalités identiques à la contribution des employeurs, s'est élevée à 820'000 francs pour 2020.

Afin de permettre aux communes d'effectuer leurs boucllements comptables, la Fondation a arrêté un montant de subventions à hauteur de 19'630'002 francs pour l'année 2020, calculé sur la base des montants réellement encaissés. Un premier versement a été effectué à la fin décembre 2020. Dès que la contribution des employeurs pour 2020 sera connue dans le courant du 3^{ème} trimestre 2021, le montant de subventions aux communes pour 2020 sera arrêté par le Conseil d'Etat et le solde sera versé et comptabilisé en 2021.

Concernant les subventions pour l'encadrement des enfants à besoins spécifiques, le règlement d'application de la LAPr, en cours de rédaction, déterminera les modalités de distribution aux communes. Un montant de 500'000 francs a été provisionné pour l'année 2020.

D. COMPTES 2020

Pour cette première année d'exercice, la Fondation applique les dispositions comptables et de contrôle découlant de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) (B 6 05), plus particulièrement le modèle comptable harmonisé MCH2.

D.1 BILAN AU 31.12.2020

		31.12.2020
1	ACTIF	6'810'454.16
10	Patrimoine financier	6'810'454.16
100	Disponibilités et placements à court terme	2'538'349.42
1002	Banque	2'538'349.42
104	Actifs de régularisation	4'272'104.74
1045	Autres revenus d'exploitation	4'272'104.74
2	PASSIF	6'810'454.16
20	Capitaux de tiers	6'580'567.00
200	Engagements courants	16'826.30
2001	Comptes courants avec tiers	16'826.30
204	Passifs de régularisation	6'563'740.70
2041	Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	12'000.00
2043	Transferts du compte de résultats	6'330'000.00
2044	Charges financières/revenus financiers	11'776.80
2045	Autres revenus d'exploitation	209'963.90
29	Capital propre	229'887.16
299	Excédent/découvert du bilan	229'887.16
2990	Résultat annuel	229'887.16

D.2 COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2020

		Compte 2020
3	CHARGES	21'153'592.72
30	Charges de personnel	10'400.00
300	Autorités et commissions	10'400.00
300000	Jetons de présence	10'400.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	996'608.37
313	Prestations de services et honoraires	996'608.37
313010	Frais de banque	65.85
313030	Frais de réception	926.30
313031	Frais de gestion des CAF	652'343.77
313200	Frais fiduciaire	12'000.00
313211	Frais informatiques initiaux	51'272.45
313290	Honoraires gestion admin & comptable ACG	200'000.00
313291	Prestations de l'OCPE	80'000.00
34	Charges financières	16'582.35
349	Différentes charges financières	16'582.35
349900	Intérêts négatifs	16'582.35
36	Charges de transfert	20'130'002.00
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	20'130'002.00
363210	Subventions - Places IPE	19'630'002.00
363215	Subventions - Enfants à besoins spécifiques	500'000.00
4	REVENUS	21'383'479.88
42	Taxes	20'563'479.88
429	Autres taxes	20'563'479.88
429000	Contributions des CAF	20'563'479.88
46	Revenus de transfert	820'000.00
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	820'000.00
463100	Contribution du canton	820'000.00
Total des charges		21'153'592.72
Total des revenus		21'383'479.88
Excédent de revenus / (Excédent de charges)		229'887.16

AU NOM DE LA FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL
PRESCOLAIRE

Le Vice-président



Guy Suchet

La Présidente



Liliane Maury Pasquier